

Fédération Syndicale Unitaire



Elections professionnelles

Mardi 17 Mars 2009

CAP

*Secrétaires Administratif(ve)s
au Ministère de la Justice*

En votant pour la FSU, vous votez pour la première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat.



Créée en 1993, la **Fédération Syndicale Unitaire** (FSU) regroupe 24 syndicats nationaux de la justice, de l'éducation, de la culture, de l'insertion, de la formation professionnelle, de l'agriculture, de l'environnement, des collectivités locales.

La **FSU** lutte pour la défense des services publics et pour l'accès aux droits à l'éducation, à la santé, à la justice et à la culture pour tous. Elle agit sur le terrain social, de l'économie, pour la création d'emplois. Elle milite pour la défense des Droits et Libertés, des Droits des Femmes et contre les exclusions, la précarité et toutes les formes de discrimination.

La **FSU** est représentative au Ministère de la Justice et siège au CTP ministériel. Elle a pour objectif de réunir l'ensemble des personnels, dans la diversité de leurs métiers et la reconnaissance de chacun d'entre eux. C'est aussi la garantie d'analyses et de modalités d'actions interprofessionnelles.

La **FSU**, avec ses syndicats, agit pour la défense des **Secrétaires Administratif(ve)s** (Secrétariat Général, Services Judiciaires, Légion d'Honneur, AP, PJJ). Elle revendique l'amélioration de leurs conditions de travail, la revalorisation de leurs salaires, la défense de leurs statuts et de leur identité professionnelle.

Voter 
FSU

C'est donner la parole à toutes et tous

La F.S.U. revendique...

... au sein de la Fonction Publique

Services publics, Emploi, Précarité :

- ◆ La **défense et le développement des services publics** pour l'accès égalitaire de tous les citoyens aux droits fondamentaux et la satisfaction de leurs besoins.
- ◆ Le **refus de l'actuelle réforme de l'Etat et de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)** qui, par l'externalisation des missions de l'Etat et la casse des statuts des fonctionnaires, procède au démantèlement des services publics.
- ◆ La **création d'emplois publics** et l'embauche de titulaires sur tous les postes, donc l'arrêt du recrutement de non titulaires et la **titularisation de tous les personnels précaires**.
- ◆ Pour **une véritable limitation du temps de travail à 35h**, avec la création des emplois statutaires correspondants.

Statuts, Salaire, Pouvoir d'achat, Retraite :

- ◆ Le **maintien des statuts des personnels par corps** dans la Fonction Publique d'Etat et le **refus des filières et des cadres statutaires** prévus dans la réforme pour généraliser les "faisant fonction".
- ◆ L'**amélioration des statuts** existants par la reconnaissance des qualifications et de l'évolution des métiers de la Fonction Publique.
- ◆ **Pas de salaire inférieur à 1500 euros net**, hors primes. L'intégration des primes au salaire, le retour à l'indexation du point d'indice sur les prix. Dans l'immédiat, rattrapage de 50 points d'indice pour tous (environ 190 euros net).
- ◆ Le retour à une **retraite à taux plein** (75%) à 60 ans avec 37,5 annuités pour les salariés du public et du privé.

... pour la filière administrative du Ministère de la Justice

- ◆ Le **maintien de la spécificité des métiers** dans chaque direction du Ministère.
- ◆ L'**arrêt de la mutualisation des services et le maintien du nombre de postes** de personnels administratifs pour préserver une gestion administrative, financière et des personnels au plus près des agents et des publics concernés.
- ◆ Le **retrait du projet de plateformes ministérielles de gestion** qui déshumanisent les fonctions administratives et détruisent les missions spécifiques de chaque direction.
- ◆ Une **mobilité non contrainte et assortie de garanties solides** pour le respect de la vie familiale des agents, notamment le maintien de ceux-ci sur leur lieu d'affectation géographique en cas de restructuration de service s'ils le souhaitent.
- ◆ Le **maintien d'une mobilité au barème dans le cadre d'une CAP** dite "ouverte". Le refus des CAP dites "fermées" favorisant la multiplication du profilage des postes.
- ◆ Un **avancement pour tous à l'ancienneté et non au mérite** et un ratio promu/promouvable garantissant à tous de parcourir l'ensemble des grades du corps.
- ◆ La garantie d'un **accès à une mutuelle en fonction des besoins de chacun et non de ses ressources**.

... pour les secrétaires administratif(ve)s du Ministère

- ◆ La **création massive de postes de secrétaires administratif(ve)s** dans tous les services déficitaires. Ceci passe par une véritable carte des emplois avec un organigramme des services.
- ◆ Une **réelle formation initiale** ainsi qu'une **formation d'adaptation** en lien avec les missions de chaque direction. Un droit réel à la **formation continue**.
- ◆ Une **véritable revalorisation statutaire**, passant par une refonte de la grille indiciaire intégrant le doublement de l'indice de départ et un corps en deux grades.
- ◆ Un **accès facilité à la catégorie A**, notamment par le rétablissement du concours interne pour accéder au corps d'attaché(e)s.
- ◆ La prise en compte des fonctions réellement exercées par des transformations de postes de secrétaires administratif(ve)s en postes d'attaché(e)s, **évitant un glissement des tâches**.
- ◆ La **suppression d'un système d'évaluation et de notation** basé sur le mérite.
- ◆ Une **réforme du régime indemnitaire** pour harmoniser par le haut les inégalités entre les directions. La **non modulation des primes** en fonction du mérite et du grade.
- ◆ **L'unification des différents taux de la prime de gestion** et l'abandon de la garantie sur deniers propres des agents régisseurs.
- ◆ **L'allègement du statut spécial** (droit d'expression pour tous) à l'Administration Pénitentiaire.

... dans les CAP

..... Les représentants des personnels vous défendront :

- ✓ Pour la garantie de vos droits et de l'intérêt des personnels face aux promotions arbitraires et à la sélection au mérite.
- ✓ Pour le maintien de la gestion nationale des personnels face aux pouvoirs donnés aux Directions Régionales par la réforme de l'Etat en cours.
- ✓ Pour une réforme du barème de mutation, la suppression des règles de blocage et la limitation des postes à profil.
- ✓ Pour un avancement permettant un véritable déroulement de carrière pour tous, basé sur l'ancienneté et non sur "le fait du Prince".
- ✓ Pour la transparence des postes proposés et des décisions de l'administration.

Les délégué(e)s élu(e)s sur les listes de la FSU sont au service de toutes et tous, syndiqué(e)s et non-syndiqué(e)s.

La FSU propose aux personnels administratifs un espace syndical nouveau d'expression collective, qui soit une force de proposition et qui permette aux personnels de sortir de l'isolement et de la maltraitance que leur fait subir l'administration.

Votez FSU



SNEPAP : (Syndicat National de l'Ensemble
des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61
Mèl : snepap@club-internet.fr



SNPES-PJJ : (Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social -
Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.
site : www.snepspjj-fsu.org
Mèl : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

CAP N°8 : Secrétaires Administratif(ve)s

Secrétaires Administratif(ve)s Classe Exceptionnelle :

- CAQUEUX Marie (DDPJJ Alpes Maritimes - 06)
- BERTHOU Jacques (DDPJJ Seine Maritime - 76)
- JOFFRE Françoise (DDPJJ Puy de Dôme - 63)
- PRICAZ Dominique (DDPJJ Haute-Savoie - 74)

Secrétaires Administratif(ve)s Classe Supérieure :

- LAGUILLEZ Pascal (DDPJJ Gard - 30)
- GRAVIER Patricia (CAE Marseille Est - 13)
- TRINQUESSE Valérie (DDPJJ Hérault - 34)
- CHAVATTE Bruno (CAEI Villemomble - 93)

Secrétaires Administratif(ve)s classe normale:

- VALLERENT CARRE Cathie (MA Fleury Mérogis - 91)
- MORELL Marie-Thérèse (DDPJJ Seine- Saint-Denis - 93)
- MILLE Jean-Paul (SPIP Angoulême - 16)
- NORMANDIN Maria (DRPJJ Champagne Ardennes)
- HAUDIQUET Valérie (DDPJJ Val de Marne - 94)
- CHARTIER Patrick (DRPJJ Rhône Alpes Auvergne)

ATTENTION : les Secrétaires Administratif(ve)s
d'Etat votent par correspondance ou au scrutin
direct :

- ⇒ A la PJJ, il y a 2 votes : 1 pour les CAP, 1 pour les CTP.
- ⇒ Dans les autres directions, 1 seul vote : pour les CAP.



Votez et faites voter
pour les listes de la FSU
(sans rature ni surcharge)

